

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2019

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2019

Date de convocation : 20 mai 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Lundi 27 Mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 13, votants 15

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, FRIMIN Denis, LANDREAU-BONENFANT Cécile, POTIER Stéphanie, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : CHEBOUKI Nathalie ayant donné pouvoir à LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, BONNAMY Maryse, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CROCHET.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de rajouter un point à l'ordre du jour relatif au tarif du ticket de restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020. Le conseil municipal approuve cet ajout.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Subventions communales 2019

Sur proposition des membres de la commission communale des Finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Vote le montant des subventions communales versées aux associations selon le détail ci-après

SUBVENTIONS 2019		Banderoles (ouverture de crédit plafonnée à 300€)	Vote
ASSOCIATIONS GERVINOISES	Société communale de chasse		200,00 €
	As Football	300,00 €	1 250,00 €
	Société Hippique rurale	300,00 €	150,00 €
	Patrimoine et tradition	300,00 €	650,00 €
	Outil en Main		450,00 €
	Union des commerçants	300,00 €	1 650,00 €
	Association rénovation transmission du patrimoine		150,00 €
	UNC AFN		75,00 €
	La Gervinoise		150,00 €
	MIB		150,00 €
	Palet gervinois		150,00 €
	Arc en Ciel Gervinois	300,00 €	150,00 €
	Projots gervinois	300,00 €	300,00 €
	scolaire	APEG	300,00 €
OGEC garderie		300,00 €	600,00 €
APEL			700,00 €
OGEC voyages scolaires			1 800,00 €
Coopérative scolaire école publique - voyages scolaires			1 800,00 €
AIDE AUX PERSONNES	SECOURS CATHOLIQUE La Roche Sur Yon		
	SECOURS CATHOLIQUE Beauvoir		300,00 €
	SECOURS POPULAIRE La Roche Sur Yon		150,00 €
	CROIX ROUGE Challans		300,00 €
	RESTAURANTS DU CŒUR		300,00 €
	ADMR Beauvoir (ALADOMIR)		7 638,00 €
	BANQUE ALIMENTAIRE La Roche sur Yon		150,00 €
	CROIX D'OR DEPARTEMENTAL		
DIVERS	ASSOLI		75 400,00 €
	Amicale des pompiers		250,00 €
	Bouquet salaïe - réception estivants		150,00 €
	Fond de solidarité logement		580,00 €
	Fonds d'aide aux jeunes		185,00 €
	Ligue contre le cancer		40,00 €
	AREAMS		40,00 €
	AFSEP Sclérose en plaque		40,00 €
	FAVEC Veuves civiles		16,00 €
	ADAPEDA - Déficiants auditifs		40,00 €
	UDAF 85		40,00 €
	Asso Valentin Haüy		40,00 €
	France ADOT		40,00 €
	SOS FEMME VENDEE		40,00 €

- Indique qu'une somme plafonnée à 300€ sera versée aux 8 associations mentionnées dans le tableau ci-dessus sur présentation de factures (années 2018 ou 2019) pour la réalisation de banderoles
- Dit que ces sommes sont inscrites au budget primitif c/6574.

Restaurant scolaire - bilan financier et tarification ticket repas rentrée scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire donne les résultats financiers du service du restaurant scolaire : en dépense 106.646,68 € et en recettes 75.419,12 € soit un coût de revient de 5,25€/repas servi.

Il convient de revoir la participation demandée chaque année par repas servi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le prix du ticket repas à **3,55€** pour l'année scolaire 2019/2020 et au prix de **5,50€** pour le tarif adulte.

L'encaissement pour la part adulte se fera mensuellement par titre de recettes.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 mai 2000 décidant la transformation du contrat simple en contrat d'association,

Vu le contrat d'association définitif n°00-8 entre l'Etat et l'école primaire privée mixte « Notre Dame de Bordevert »,

Vu la délibération en date du 30 janvier 2007 décidant la modification du contrat d'association avec l'école privée de Saint-Gervais (prise en charge des élèves domiciliés sur la commune),

Après analyse du coût d'un élève dans les écoles publiques des 4 communes ex Pays du Gois, il est proposé de fixer cette participation à 600€ par élève pour l'année scolaire 2019/2020 fournitures scolaires incluses.

Ce montant servira également de base pour le versement de la participation aux écoles publiques et privées des autres communes qui scolarisent des enfants domiciliés à Saint Gervais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De verser à l'OGEC de Saint Gervais la participation communale au titre de l'année 2019 soit **600€** par élève, sur justificatif du nombre d'élèves domiciliés sur la commune (fourni par l'organisme de gestion) et fréquentant l'école privée de Saint Gervais
- Indique que cette participation sera versée en 2 fois : un acompte de 40.000 € en mai et le solde versée au mois d'août.
- De verser **600€** par élève de Saint Gervais scolarisé dans les écoles publiques et privées de Challans Gois Communauté.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2019 article 6558.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°11/2019	PLANET Philippe à DEJOIE Pascal, 20 rue du Villebon
N°12/2019	BLANCHARD Yannick à GAILLARD Lionel, 3 chemin de l'Orée des Bois
N°13/2019	DE BOLLIVIER Kenny à PASQUIER Guy, 6 allée des Vignes Gâtes
N°14/2019	POYAU Bernard / MEYER Chantal à ERCEAU Francis, 21 rue du Haras
N°15/2019	Consorts COURCOUX à PELLETIER Cyril, 5 chemin du Petit Fief Retail
N°16/2019	GANDEMER Vincent à LE FAUCHEUR Damien, 28 rue du Haras
N°17/2019	THIBAUD Jérémy / LECLERC Corinne à RAIMBAUD Roger, 24 rue de la Ramée
N°18/2019	MATHEY Jérôme / AUBIN Jessica à VARIN David / SELLIER Pauline, 9 impasse des Lutinières
N°19/2019	SOUEL Alain / LAHALLE Sarah à ROUYER Anthony, 18B rue de Beauregard

Lotissement le Fief du Val Fleuri : validation de l'avant-projet

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de permis d'aménager du lotissement communal le Fief du Val Fleuri. Suite aux dernières recommandations de l'Etat, le projet a été revu et présente désormais 36 lots pour la 1^{ère} phase. Le dossier d'évaluation environnementale sera déposé en juillet 2019.

Le conseil municipal valide à l'unanimité moins une abstention, l'avant-projet présenté.

Rénovation salle du Villebon – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du Villebon, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux.

- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise LAIDIN, titulaire du lot 12, fait état d'une plus-value de 1.807,22€ HT faisant porter le montant total du marché à 6.729,70€ HT.
- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise GAUTIER, titulaire du lot 6, fait état d'une plus-value de 330€ HT faisant porter le montant total du marché à 9.549,80€ HT.
- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise MCBAT, titulaire du lot 2, fait état d'une moins-value de 45,73€ HT faisant porter le montant total du marché à 3.266,47€ HT.
- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise TOUZEAU, titulaire du lot 8, fait état d'une plus-value de 818,25€ HT faisant porter le montant total du marché à 16.318,98€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Accueil périscolaire – attribution du marché de travaux suite re-consultation des lots 1-4-5

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} avril 2019 par laquelle le conseil municipal avait attribué les lots 2-3-6-7 du marché de l'accueil périscolaire. Les autres lots, déclarés infructueux, ont fait l'objet d'une consultation nouvelle du 12 avril au 03 mai 2019.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal

- Décide de retenir les entreprises suivantes

Lots	Dénomination	Entreprise retenue	Montant HT
1	VRD / Terrassements	BODIN SAS	15.487,58 €
2	Gros Œuvre	LEROY	24.848,83€
3	Construction modulaire	COUGNAUD	175.000,00€
4	Bardage panneaux et bardage bois	Offre considérée comme inacceptable	
5	Charpente métallique et couverture polycarbonate	VIAUD	25.064,58 €
6	Plomberie / Climatisation	MENANT	8.300,00€
7	Electricité / Courants faibles	MENANT	12.200,00€

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux retenus
- Considère l'offre proposée pour le lot 4, bardage panneaux et bardage bois, comme inacceptable et autorise Monsieur le Maire à relancer une consultation selon la procédure dite des petits lots,
- Dit que cette dépense d'un montant total HT de 260.900,99 € (sans le lot 4) est inscrite au Budget Primitif 2019, opération 76.

Locaux de sécurisation salle de sports – choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal avait accepté le lancement de la consultation des entreprises pour le projet des locaux de sécurisation de la salle de sports. La consultation a eu lieu du 12 avril au 03 mai 2019.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal

- Décide de retenir les entreprises suivantes

Lots	Dénomination	Entreprise retenue	Montant HT
1	Gros Œuvre	LEROY	93.609 €
2	Charpente bois	LEROY	8.066,24 €
3	Couverture étanchéité	OUEST ETANCHE	25.381,39 €
4	Portes métalliques serrurerie	PINEAU SOUDURE	6.610 €
5	Menuiseries intérieures	LEROY	7.555,78 €
6	Revêtements sols scellés faïence	AUCHER	2.750 €
7	Peinture	LAIDIN	6.150,19 €
8	Plomberie sanitaire	IECP	1.991,56 €
9	Electricité courants faibles	PILLET	5.331,02 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux retenus.

- Dit que cette dépense d'un montant total HT de 157.445,18 € est inscrite au Budget Primitif 2019, opération 17.

AFFAIRES GENERALES

Personnel communal – avancement de grade

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un agent communal peut prétendre à un avancement de grade. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification du poste existant et en conséquence sur le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

- Décident la modification à compter du 1^{er} octobre 2019 d'un poste d'Adjoint technique territorial en un poste d'Adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- Indiquent que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2019
- Adoptent le tableau des effectifs modifié en conséquence

Tirage au sort des jurés d'assises 2020

Conformément à l'arrêté préfectoral du 02 avril 2019, il est procédé au tirage au sort des 6 jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du département de la Vendée pour l'année 2020.

Sont désignées :

Mme Odile GALLAIS ép BLUTEAU	domiciliée 19 chemin du Pible
Mme Jacqueline PERRIN ép SUHARD	domiciliée 50 rue du Villebon
Mme Jeanine BUISSON ép VERNIEAUD	domiciliée 4 rue de Beauregard
M. David PAVAGEAU	domicilié Bel Air
M. Franck HUITOREL	domicilié 10 rue Clos des Magnolias
M. Yoann MARTIN	domicilié 28 che. du Four à Chaux

Restauration Notre Dame de Paris

L'Association des Maires de Vendée a invité les communes et intercommunalités à être solidaire de la restauration de Notre Dame de Paris dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du Patrimoine. Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur cette demande.

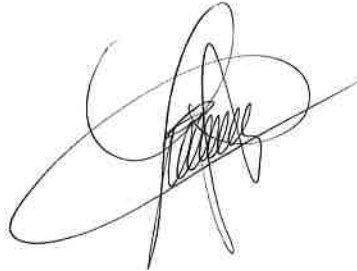
A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable au versement d'une aide financière pour la restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris.

Date à retenir :

- CCAS le mardi 04 juin à 19h en Mairie
- Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le vendredi 21 juin à 14h salle des mariages

- Prochains conseils municipaux : lundi 24 juin et 09 septembre 2019 à 20h.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.